

Séance du vendredi, 02 février 2024 à 20h00

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

Conseillers élus : 19, en fonction : 18, présents : 14 (quorum atteint)

SECRETARE DE SEANCE : M. Dominique FAULLUMEL (DGS)

MEMBRES PRESENTS : MM. Sybille BAUER, Noé EBER, Pascal ERB, Christophe FRIEDRICH, Florian FRIEDRICH, Sophie GRASS, Jean-Pierre IMBERT, Claude MAETZ, Marie-Catherine MAETZ, Nathalie MALHOA, Loïc MULLER, Muriel RHINN, Denise SCHEITLÉ, Léon ZEHRINGER.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Pascale AMANN (procuration à Claude MAETZ), Mme Chantal ESSLINGER (procuration à Sybille BAUER), Sylvie SCHUMACHER (procuration à Marie-Catherine MAETZ)

MEMBRE ABSENT : Marc HAMEURY

ORDRE DU JOUR : 1. Adoption du PV de la séance du 15 décembre 2023 – 2. Chasse communale : agrémentation des permissionnaires – 3. Cotisation au Groupement d'Action Sociale - 4. Participation communale pour le risque Santé 2024 – 5. Attribution de subventions – 6. Divers

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

01/2024 : CHASSE COMMUNALE : AGREMENTATION DES PERMISSIONNAIRES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, la liste des permissionnaires ainsi que le dossier de chaque candidat proposé par le locataire de la chasse, Monsieur Guy ALBRECHT, à savoir :

- Monsieur Fabrice ALBRECHT
- Monsieur Pierre-Olivier JACQUOT

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'agrément des deux permissionnaires mentionnés ci-dessus.

02/2024 : COTISATION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale et à la Garantie Obsèques pour l'ensemble de son personnel par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à BARR.

Pour l'année 2024, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

Libellé	C.N.A.S.	Garantie Obsèques
Cotisation annuelle par agent	228,00 €	39,20 €
Nombre d'agents affiliés	9	9
total	2.052,00 €	352,80 €
CSG - RDS		33,62 €
Cotisation annuelle à verser	2.052,00€	386,42€

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité

DECIDE de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à BARR, la cotisation de 2.404,80 € pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au Comité National d'Action Sociale et à la Garantie Obsèques au titre de l'année 2024

DECIDE de verser la CSG – RDS de 33,62 à l'URSSAF par l'intermédiaire des fiches de paie des agents.

03/2024 : PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE RISQUE SANTE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la délibération n°51/2018 du Conseil Municipal en date du 31 août 2018 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération n°70/2018 du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2018 adhérant au contrat santé ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUTEST ;

VU l'avis du CST en date du 08 janvier 2024,

VU l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé ;

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 50 € par mois.

04/2024 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions selon détail ci-dessous :

- La Sportive	:	1 100,00€
- Orchestre d'Harmonie de Griesheim	:	377,36 €
- Association des Retraités de Griseheim	:	3 000,00 €
- AGF Sports et Loisirs	:	620,00 €

INFORMATIONS DIVERSES :

- Budget et taxes
- Journée citoyenne : réunion de travail le lundi 19 février à 20h
- Clins d'œil : 50 exemplaires à commander
- Elections européennes : 9 juin 2024
- Salle de la musique
- Dates des prochains conseils municipaux : 22 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin, 30 août, 27 septembre, 25 octobre, 29 novembre 13 décembre
- Piste cyclable vers Rosheim : soucis de racines
- Carré de l'Habitat : chemin de l'AF est utilisé par les propriétaires pour stationner les camionnettes
- Changement de signalisation

Fin de la séance : 21h20

Le Maire,

Christophe FRIEDRICH



Le secrétaire de séance,

Dominique FAULLUMEL